

## Compte rendu de séance

### Séance du 30 Mars 2014

L' an 2014 et le 30 Mars à 10 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de

SAVE Joël Maire

**Présents** : Mmes : MAURICE Micheline, POUVESLE Christiane, VAN PARYS Liliane, MM : DELBOVE Didier, DESCHAINTE Robert, GACQUERE Alain, NANDROT Jean-François, NANDROT Paul, PIFFRET Bruno, SAVE Joël, ZOLTY Xavier

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 24/03/2014

**Date d'affichage** : 24/03/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : DHE Rodolphe

**Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS -  
REPRESENTANTS DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES -  
REPRESENTANTS SYNDICATS ET COMMISSIONS -  
INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS -

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

réf :

La éance a été ouverte sous la présidence de Monsieur NANDROT Paul, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions. Monsieur DHE Rodolphe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Election du Maire : Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a été procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.  
Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scurtin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CANDIDAT : Monsieur SAVE Joël

SUFFRAGES EXPRIMES : 11

Suffrages blanc ou nul : 1

Pour : 10

Monsieur SAVE Joël a été proclamé maire et a été immédiatement installé.



SITS: Monsieur DELBOVE Didier  
Madame POUVESLE Christiane

COS : Madame VAN PARYS Liliane  
Madame MAURICE Micheline

COMMISSIONS :

Travaux : Messieurs DHE - NANDROT - PIFFRET - SAVE - ZOLTY  
Madame POUVESLE

Bois-Forêts : Messieurs DESCHAINTE - DELBOVE - DHE - SAVE - ZOLTY

Chemins - Cimetière : Messieurs DHE - GACQUERE - NANDROT  
Madame POUVESLE

Fleurissement : Messieurs DESCHAINTE - PIFFRET  
Mesdames MAURICE - POUVESLE

Fêtes et cérémonies : Messieurs GACQUERE - PIFFRET  
Mesdames MAURICE - POUVESLE

Communication : Messieurs PIFFRET - ZOLTY  
Mesdames POUVESLE - VAN PARYS

CCAS : Monsieur GACQUERE  
Mesdames MAURICE - POUVESLE - VAN PARYS

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

réf :

Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer,

Le conseil municipal, vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24,

Considérant que l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints

Décide qu'à compter du 01 avril 2014

Maire : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015  
Adjoints : 4.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 11:20

En mairie, le 01/04/2014  
Le Maire  
Joël SAVE

